

"Jacob Söderman: Un Médiateur dynamique" dans Tribune pour l'Europe

Légende: Reconduction du mandat du Finlandais Jacob Söderman au poste de médiateur européen.

Source: Tribune pour l'Europe. Informations du Parlement européen. Octobre 1999, n° 10. [s.l.]. ISSN 0255 - 8815.

"Jacob Söderman : Un Médiateur dynamique", p. 1.

Copyright: (c) Parlement européen

URL: http://www.cvce.eu/obj/jacob_soderman_un_mediateur_dynamique_dans_tribune_pour_l_europe-fr-e5445d8e-d89f-4c31-bace-4885215ebcd0.html

Date de dernière mise à jour: 19/05/2014

Jacob Söderman : Un Médiateur dynamique

En concurrence avec Monsieur Giorgios Anastassopoulos (ancien vice-Président grec du Parlement européen) Monsieur Jacob Söderman a été réélu pour les cinq ans à venir.

Fort de sa formation juridique et de son expérience – il fut le médiateur de l'Union d'Octobre 1995 à Octobre 1999 et médiateur finlandais – Monsieur Söderman a insisté sur deux points essentiels lors de son audition. Premier point, l'indispensable indépendance du médiateur dans l'exercice de ses fonctions afin de garantir une parfaite prise en compte des doléances des citoyens européens. Deuxième point, le principe de confidentialité qui doit s'appliquer aux requêtes formulées. Rappelons que le médiateur européen est chargé d'examiner les cas supposés de mauvaise administration dans l'action des institutions ou des organes communautaires.

A noter que les plaintes formulées sont en constante augmentation et touchent des problèmes de nature diverse (discrimination liée à la nationalité, installation dans un des pays membres, non versement de pensions de retraites, contrôles aux frontières). A Rome, le 30 septembre dernier, Monsieur Söderman avait insisté sur le fait que les plaintes devaient être «traitées par le médiateur de façon cohérente et efficace dans le cadre d'un respect total des droits des citoyens».

Mais l'élément essentiel que défendit Monsieur Söderman au cours de son audition fut la création durant son premier mandat, d'un Code de Bonne Conduite Administrative. Celui-ci vise à promouvoir les relations entre les institutions communautaires et le public dans l'espoir d'améliorer les conditions de transparence que suppose la fonction. La Commission doit se prononcer sur ce code d'ici la fin novembre.

De plus, Monsieur Söderman a plaidé en faveur d'une amélioration à l'accès aux documents en proposant la création d'un registre destiné à informer les citoyens et ce sous l'égide du Parlement. A la question concernant les rapports et le renforcement des liens avec les médiateurs nationaux, Monsieur Söderman a répondu que le système de médiateur est celui qui a le plus aidé les citoyens, notamment en Amérique latine.